

**Séance du 20 octobre 2022**

-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **19**  
Qui ont pris part à la délibération **18**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT OCTOBRE à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **18**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

Présents : 14  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELÉTAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

**Date de la convocation**

13/10/2022

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

**Date d'affichage**

17/10/2022

Alain BIAGI, a donné pouvoir à Albert CANTALOUBE,  
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,  
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,  
Marie-Françoise SIMON, a donné pouvoir à Rodolphe DELETAGE,  
Estelle BIER, absente excusée,

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

---

**Délibération n° 2022/09/045 – Désignation du correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi MATRAS du 25 novembre 2021 a créé les correspondants incendie et secours. Ils ont notamment pour missions de concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, ou encore de concourir à la définition et la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune. Par courrier du 11 octobre courant, adressé à l'ensemble des Maires du Département, Madame la Préfète a rappelé que cette désignation devait avoir lieu dans chaque Commune avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de désigner Mme Edwige BOUDOU en qualité de correspondant incendie et secours.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le : 25/10/2022  
Publication le : 26/10/2022  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ